ISSN: 1824-7482

Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Brigitte Battel

La définition de termes spéciaux dans le Boiste/Nodier

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Brigitte Battel, *La définition de termes spéciaux dans le Boiste/Nodier*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 03/05/2024, url: http://www.farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=126

Editore Publifarum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Univerità di Genova)

http://www.farum.it/publifarum/

http://www.farum.it

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publifarum/ezine_articles.php?art_id=126

Document généré automatiquement le 03/05/2024.

La définition de termes spéciaux dans le Boiste/Nodier

Brigitte Battel

[…] le rôle d'une frontière n'est-il pas d'ailleurs de marquer une délimitation plutôt qu'une clôture, de contrôler les passages qu'elle institue entre zones contiguës ? […] (TAMBA-MECZ 1988 :49)

De nombreux articles de dictionnaires anciens et contemporains ont déjà fait l'objet de travaux et d'analyses (MARANDIN 1979: 61) qui constituent notre base méthodologique. Notre corpus rassemble quelques termes-vedette d'une extrême banalité mais appartenant au domaine de l'économie (commerce et finance). C'est ce domaine spécifique que nous entendons parcourir à travers les articles des dictionnaires de langue française du XIXe siècle.
Pour l'heure, nous nous attachons au *Dictionnaire* de Boiste1, et notamment à l'édition de 1834, édition posthume revue et corrigée par Charles Nodier, alors membre de l'Académie française. Nous avons exclu les éditions précédentes (de1800 à1812) où les définitions sont généralement très brèves2 et d'autres dictionnaires3 plus techniques dont la visée est l'appropriation de connaissances de type encyclopédique.
Notre projet à long terme que nous inaugurons ici nous paraît d'autant plus pertinent que les études dictionnairiques ne se sont pas attardées sur le champ sémantique de l'économie d'une part et que, d'autre part, les attaques aux définitions des dictionnaires « ordinaires » ne manquent pas, en particulier de la part des synonymistes de l'époque. Il semblerait même que les dictionnaires de synonymie et autres soient là, comme « compléments », face à l'incomplétude et l'inexactitude des dictionnaires de langue. Ne lit-on pas dans la *Préface* du *Dictionnaire analogique* de Boissière4 :

> […] si vous cherchiez dans le Dictionnaire de l'Académie la signification des mots *économie*, *épargne* […], vous trouveriez qu'*économie* signifie épargne et qu'*épargne* signifie économie dans la dépense […]. Toutes ces définitions paraissent excellentes quand elles sont éloignées les unes des autres : si l'on en trouve deux de cette nature dans un même groupe, tout le monde remarquera qu'elles enferment le lecteur dans un cercle sans lui donner aucun moyen d'en sortir.

La même incapacité des dictionnaires à remplir leur vocation définitoire est reprise dans l' « Introduction » de Lafaye5, avec des retombées sur le plan communicationnel

> […] les dictionnaires ont pour tache principale de définir les mots de telle sorte qu'ils ne soient pris ni à contre-sens par celui qui parle ou écrit, non plus que par l'auditeur ou le lecteur, ni en sens divers par les uns et par les autres, ce qui occasionnerait inévitablement des méprises et des malentendus. Or, il s'en faut de beaucoup que les définitions qui s'y trouvent répondent à cette idée. […]

C'est dire combien l'étude de la définition touche non seulement à la problématique synonymique mais encore à la pragmatique, dans la mesure où une définition correcte peut faciliter la compréhension et le dialogue.
L'« opération logico-linguistique nécessaire à la circulation contrôlée des signes du langage » (CHAURAND 1991 :13) dont parle Rey à propos de la définition est-elle réalisée dans le *Dictionnaire* de Boiste ?
Même si Nodier n'épargne point Boiste dans son *Examen critique des Dictionnaires*, il le revalorise temporairement et « relativement » pour son ouvrage de 1834 6. En tant que somme de connaissances et effort sincère d'enregistrement des mots dans un contexte nouveau qui se caractérise par un « développement toujours croissant de l'industrie et la multiplicité des applications scientifiques auxquelles l'industrie est soumise »7

> en attendant le Dictionnaire de l'Académie, il faut se contenter du mieux relatif, et le mieux relatif est le Dictionnaire de M. Boiste, ouvrage immense, qui mérite toute notre reconnaissance et tous nos éloges. C'est là seulement que se trouvent réunis, avec de bonnes définitions et de bonnes autorités, tous les éléments de la langue dans toutes leurs acceptions. M. Boiste ne s'est pas borné, comme l'Académie, à la langue sociale ; son plan, infiniment plus vaste,

embrasse toutes les langues spéciales, toutes les nomenclatures savantes. […]8

Aussi avons-nous opéré un découpage dans le corpus de domaine en proposant un échantillon arbitraire d'entrées-vedette « spéciales »9 dont la plupart appartiennent au vocabulaire commun. On considère habituellement que les langues de spécialité recherchent l'univocité et lorsqu'elles ne créent pas un terme spécifique elles recourent aux mots polysémiques du lexique commun en en spécialisant une acception selon les domaines. Ainsi les substantifs *agio, amortissement, commerçant, consommateur, économie, marchand*10*, trafic/trafiquant* et certains verbes ou adjectifs correspondants ont été mis en parallèle dans l'exemplier avec ceux du Dictionnaire de l'Académie française de 1835 11 (dorénavant DA dans le texte) et du TLF informatisé. À l'occurrence, nous avons eu recours au DAFA12. Nous décrirons les définitions que nous avons sélectionnées pour passer ensuite à une analyse des énoncés définitionnels. Il est clair que cette démarche diachronique-synchronique13 est circonscrite au XIXe siècle et que les acceptions contemporaines ne seront pas ici prises en compte. Les transformations politico-économiques ajoutent par analogie, métonymie ou tout autre forme rhétorique des sens supplémentaires, ainsi le CHÔMAGE défini par (Boiste :140) s.m. repos ; temps d'inaction, d'oisiveté (fam.) apparaît dans le DAFA sous deux acceptions nouvelles : 1) situation où une personne (X) qui fait partie de la population active n'exerce pas d'activité professionnelle (physique ou intellectuelle) parce qu'elle a été licenciée par son employeur (Y) ou parce qu'elle n'a pas encore trouvé d'emploi ; 2) régime social qui procure une indemnité aux chômeurs (DAFA :100); ou encore le WARRANT (Boiste :754) s.m. décret de prise de corps en Angleterre a évolué et pris deux autres significations : 1) bon de souscription à une valeur mobilière ; 2) effet de commerce (DAFA :579).

Que reproche-t-on aux définitions ? Avant tout de n'être pas des définitions, nous l'avons vu avec les synonymistes, comme s'il existait abstraitement ou virtuellement un modèle auquel se référer. Lorsque Nodier14 écrit « […] je lisois attentivement ces Dictionnaires que je regardois alors comme les archives authentiques de la langue; je les comparois entre eux ; je me rendois compte, la plume à la main, de leurs définitions étranges, de leurs étranges contradictions, de leurs omissions inexplicables, de leurs fausses et ridicules variantes d'orthographe […] », il reproche déjà l'absence d'une méthode cohérente de la part des lexicologues. Pourtant, si nous consultons les articles DÉFINIR et DÉFINITION du Dictionnaire Boiste, nous trouvons par rapport au contenu des mêmes articles du Dictionnaire de l'Académie (DA 1835 :494) un effort de rationalisation, de différenciation et d'expression tel qu'il nous suggère quelques pistes à suivre ou à développer:

> DÉFINIR v,-*ire* marquer, déterminer (- le temps, le lieu, les bornes ; Dieu a *défini* le temps et le lieu auxquels cela doit arriver, peu usité) ; décider, t. dogmatique ; expliquer clairement, exactement la nature, l'essence d'une chose, *ou plutôt* sa classification, par son genre et sa différence1 ; faire connaître par les qualités2 ; marquer, déterminer précisément les sens3 ; développer les idées simples renfermées dans les notions [D'Alembert] ; faire connaître le sens d'un mot à l'aide d'autres mots non synonymes [Locke]…1 *Dans toutes les sciences le point principal est de bien* définir*.* 2 *Très souvent il vaut mieux sentir que* définir [De Bréhan] 3 *Bien* définir*, c'est abréger les discussions. La mauvaise foi n'aime pas à* définir*.* Boiste/Nodier, p. 208 15*.*
> DÉFINITION sf, -*tio* explication1 claire et précise de la nature d'une chose, ou plutôt de la classification d'une idée par son genre et sa différence ; détail de ses attributs qui en fait connaître la nature (bonne - ; - juste, exacte, obscure, imparfaite ; faire, donner une-) ; - de mots, ce qui explique leur signification propre ; explication du sens des mots ; déclaration de leur usage, des idées que l'on y attache [Port-Royal] ; décision ; règlement d'un concile *1Une bonne loi doit comme une* définition, *être claire, précise et fixer les rapports, le genre et la différence*. *Le vin et les passions rendent fausse cette* définition *donnée par Aristote : l'homme est un animal raisonnable* [Cyrano]. *Les raisonnements appuyés sur de fausses* définitions *sont vagues et faux* [Lloyd]. *Dieu est au-dessus de toutes les* définitions [Saint-Augustin].

Les pistes ouvertes que nous listons ci-dessous seront-elles mises en pratique pour chacun des lexèmes que nous avons choisis d'étudier ?
1. expliquer clairement, exactement la nature, l'essence d'une chose, *ou plutôt* sa classification, par son genre et sa différence
2. faire connaître par les qualités
3. marquer, déterminer précisément les sens
4. développer les idées simples renfermées dans les notions
5. faire connaître le sens d'un mot à l'aide d'autres mots non synonymes

En tous cas, les considérations de Rey sont assez proches de celles de Boiste « décrire le signifié d'une série de mots censés équivalents. Cette description devra être telle qu'elle corresponde à l'ensemble des emplois observables du mot à une époque donnée et qu'elle permette de le distinguer de tout autre mot de la même langue, et notamment de tout autre mot sémantiquement apparenté» (REY 1990 :13).

I. Description de la définition
I.1 Les additions et signes diacritiques:
La perspective sémasiologique, du mot-entrée aux différents signifiés, s'organise de manière continue sans retrait et sans paragraphe, selon un schéma répétitif : la catégorie grammaticale du mot, son étymologie globale ou partielle en italique, les différentes acceptions régulées par la ponctuation et parfois numérotées, agrémentées de syntagmes-exemples entre parenthèses, enfin les citations répondant à cette numérotation. La structure des articles diffère donc nettement de celle du DA. Tout en reconnaissant sa dette à son égard, Boiste insiste sur la nécessité d'introduire de nouveaux termes ou d'ajouter des acceptions, ce qui ne signifie pas complexifier la définition, au contraire puisque l'on vise la concision

> ACCEPTIONS. – Le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1762, et toutes les éditions postérieures, calquées sur elle, avec quelques améliorations, seront toujours la base de tous les bons Dictionnaires français, parce qu'il fut rédigé à l'époque où les formes de la Langue étaient fixées par les plus grands écrivains : l'AUTEUR a donné la nomenclature, l'extrait des définitions et acceptations de ce Dictionnaire ; mais, comme ces acceptations ont subi de grandes variations, comme ces définitions sont souvent incomplètes, il a intercalé dans cette analyse les additions nécessaires et les nuances diverses d'acceptations reçues […] »
> « […] l'Auteur a pensé que le laconisme est l'une des premières qualités de la rédaction du Dictionnaire de la langue d'une nation impatiente, douce d'une intelligence vive et prime-sautière, entendant à demi-mot. D'ailleurs ceux qui consultent un Dictionnaire ne le font que par une diversion nécessaire, dans un moment parfois d'ignorance, d'hésitation ; et des détails inutiles, au lieu de les éclairer, rompent *l'association* de leurs idées et les impatientent.16

Deux signes diacritiques prépondérants accompagnent les mots nouvellement introduits ou modifiés l'astérisque * ou bien une croix ?. Quelques exemples : dès l'édition de 1803, Agio* s.m. remise sur un paiement anticipé / économique* s.f. gouvernement des familles, des communautés /? économiste s.m. qui s'occupe de l'économie politique, du commerce, de l'agriculture, des impôts, des substances.
Le classement des acceptions a une logique interne que scande le point-virgule : de la plus à la moins usitée, du littéral au figuré. Pas de paragraphe mettant en valeur des expressions figées qui, en revanche, trouvent leur place dans l'enchaînement des significations. Quelques indicateurs métalinguistiques et marques rhétoriques (par exemple fig., p. anal.) que Boiste nomme « observations critiques ».
Lorsqu'il y a marque de domaine, elle est située en fin de parcours et la note obéit aussi bien à un critère sémantique que pragmatique. Le domaine économique ou financier n'est jamais cité, contrairement au DA (T. de finance pour Amortissement ; t. de change pour Agio). Probablement Boiste considère les lexèmes déjà suffisamment banalisés par l'usage pour ne pas devoir en rappeler le domaine.
La présence de l'étymologie dans un dictionnaire ne surprend plus, elle y est même recherchée, contrairement à L'Académie qui ne l'enregistre toujours pas en 1835. N'est-elle pas recommandée par l'autorité d'un linguiste du siècle dernier « Il est théoriquement impensable et pratiquement impossible que le contenu sémantique d'un mot ne se ressente pas peu ou prou du chemin qu'il a parcouru dans le temps et dans l'espace ; c'est à déceler ce passé subsistant dans le présent que doit aider le rappel de l'étymologie » (IMBS 1960:15) ?
Cette traçabilité du mot se limite à l'origine latine et se fonde pour Boiste sur l'analogie de forme et de sens « chaque mot français est suivi, dans ce Dictionnaire, de son équivalent latin, lorsqu'il en a un ; ce latin a été pris dans les meilleurs auteurs, et l'analogie servit presque toujours de guide dans le choix, ce qui a permis de ne donner très-souvent que la terminaison latine, pour économiser le terrain».17

I.2 Collocations et citations :
Pour chaque acception, une liste de collocations ou associations proches du mot mise entre parenthèses, où le mot est remplacé par un diacritique, le tiret. Il s'agit le plus souvent d'expressions stéréotypées, de syntagmes verbaux ou nominaux dont la fonction est double : d'abord expliciter chacun des sens et d'une certaine manière les contextualiser, ensuite valider une construction syntaxique et pragmatique où le degré d'affinité entre les termes est élevé. Ces exemples d'intercalation semblent fonctionner à partir de « schémas sémantico-cognitifs », à savoir des structures conditionnant le comportement combinatoire du mot18.
L'assemblage des mots met en valeur leurs propriétés inhérentes et fait apparaître les éléments permanents. Une sémantique du mot figée dans les collocations d'un énoncé n'est-ce pas intégrer la sémantique du mot à la dynamique énonciative ?
À ces exemples relevant du sens commun et de la pratique langagière s'ajoutent les citations, « un choix de phrases substantielles ou PENSÉES tirées des meilleurs auteurs »19

> […] après avoir donné toute l'extension possible aux définitions des mots, aux acceptions dans lesquelles ils peuvent être pris, l'Auteur a pensé que les exemples d'emploi de ces mots par les meilleurs Écrivains, dans l'expression de leurs pensées les plus saillantes, aideraient le Lecteur à saisir les nuances de leur différence ; en outre, il a cru que ces modèles d'Élocution, choisis dans les Ouvrages des grands Maîtres de la Littérature, seconderaient merveilleusement

> les étrangers qui veulent apprendre notre langue, en les mettant en rapport avec ces génies sublimes de qui elle tire tout son lustre, et qui lui ont mérité sa presque universalité : c'est le Choix des PENSÉES et MAXIMES annoncé précédemment, et qu'il a distribué suivant les mots de la langue qui y figurent principalement.20

> […] la phrase d'exemple n'est, de sa nature, qu'une amplification de la définition. L'objet d'un bon Dictionnaire serait, par conséquent, de faire passer la phrase d'exemple par toutes les acceptions reçues du mot, et son chef-d'œuvre, de les justifier par des citations bien choisies. C'est ce que Furetière et ses continuateurs de Trévoux n'ont pas assez compris, quoique fort dignes de le comprendre, et ce que M. Boiste n'a pas eu le temps d'accomplir dans le cadre immense où il était entré. […] Soit que M. Boiste eût conçu la même impossibilité d'exécution, soit que sa propension de génie à tout embrasser, lui fit craindre de laisser en arrière dans sa conception ouverte à tous les mots, à toutes les pensées, et à toutes les sciences, la science de la morale qui est la première de l'homme, il jugea qu'il pouvait la faire entrer dans les phrases d'exemple, et il y parvint sans peine, parce qu'avec des mots innombrables, on arrive sans peine à exprimer toutes les idées. […] Ses autorités sont donc plus gnomiques que lexiques. J'ai un peu fortifié celles-ci. J'ai un peu émondé les autres.21

Le commentaire de Nodier théorise clairement l'introduction systématique dans l'article de dictionnaire de phrases d'exemples assorties de citations dont la fonction serait de participer pleinement à la définition dans une volonté de redondance éclairante où se mêlent langue et parole. Non pas élément complémentaire de la définition, mais consubstanciel.
Constituant, nous l'avons dit, la dernière partie de l'article, les citations composent, qu'elles soient signées ou non, un univers culturel à la fois moralisant et idéal où règnent bien des lieux communs encore vivants aujourd'hui. Boiste, dans sa présentation de la langue, reste fermement attaché à un dessein didactique et éthique.
On ne peut pas nier, malgré leur abrègement, l'aspect constructif des définitions, minimales mais généralement suffisantes, sans aucune ambition encyclopédique, qui résulte à la fois d'une opération logique et d'une opération langagière.
L'homogénéité formelle consistant à raccourcir l'article (pas de paragraphes, aucune identification au moyen de « relateurs » comme "signifier", "c'est" exhibant une équivalence de sens entre X et son substitut sémantique Y) et à abréger la syntaxe (ellipse des articles, élimination des virtuèmes du type "généralement", "éventuellement", substitution de connecteurs par la ponctuation), met en relief cette double lecture (acceptions et exemplifications) dont les implications culturelles sont évidentes : « l'exemple ne vaut pas uniquement pour ce qu'il veut désigner, comme si la langue possédait une capacité immanente d'expression directe du réel ; il vaut aussi pour ce qu'il dit précisément des lois du lexique, de l'orthographe et de la syntaxe, et, à ce titre, l'exemple manifeste l'involution de la langue d'où naîtra l'idée moderne d'un métalangage. On peut donc accepter l'idée que l'exemple illustre généralement dans les dictionnaires une valeur culturelle – une pensée et une pratique sociale de la langue – dépendant d'une situation historique – un usage de la langue en un moment daté de son évolution ainsi qu'une saisie métalinguistique de cette dépendance»22.

II. Analyse des segments définitionnels

La conception hiérarchique de l'article à laquelle nous avions déjà fait allusion (du sens le plus usité et littéral au sens moins usité et figuré) crée par ses points-virgules, points et parenthèses un effet de cumul, d'enchaînements calibrés et de passages. Au-delà de sa structuration, de sa "mise en page", comment s'énoncent les définitions ? comment s'articulent les différentes acceptions sur le plan syntaxique ? comment repérer les sèmes ?
C'est bien là la problématique qui ne cesse de tenailler nos auteurs et de les opposer. Lafaye insiste sur des modalités définitoires dont les visées linguistiques seraient un véritable échec :

> […] Que parmi les définitions des dictionnaires, il y en ait de fausses, c'est un mal sans doute, mais un mal de peu de conséquence, car il est présumable qu'elles choqueront à la longue le bon sens des vocabulistes, et qu'ils sauront bien les corriger. Mais on peut reprocher aux dictionnaires un vice tout autrement grave parce qu'il réside dans la manière même de définir et que leurs auteurs ne paraissent pas soupçonner combien elle est défectueuse. Ils se bornent pour l'ordinaire à traduire un mot par un autre ; ce qui est en même temps ne rien expliquer et faire naître dans l'esprit du lecteur une erreur manifeste. […] En somme, les dictionnaires ne définissent point, ou ils définissent d'une manière incomplète, en même temps qu'ils accréditent une erreur. Ils désignent d'une manière générale et approchante l'ordre d'idées exprimé par le mot donné, sans insister sur la place qu'il y occupe, sur le caractère particulier qui le distingue comme espèce dans le genre. Ils mettent sans plus de rigueur chaque mot à côté d'un autre ou d'autres mots qui lui ressemblent à peu près. Indication insuffisante qui ne fait pas connaître, qui laisse flotter dans le vague la propriété des termes, qui n'apprend rien sur le choix qu'il convient d'en faire dans les diverses circonstances et qui n'a d'autre résultat positif que de former une masse énorme de mots qui surchargent la langue en l'appauvrissant d'idées. […] Il ne suffit pas de définitions irréprochables pour mettre en état de discerner toujours et sûrement la propriété des termes ; il

> faut de plus en rapprochant les définitions de ceux dont le sens se touche faire ressortir leurs nuances distinctives […]23

Classement, traits distinctifs, contextualisation, ne retrouve-t-on pas ici la feuille de route de Boiste ? Le programme de Lafaye ébauché par défaut ne peut-il être rapproché de celui que Rey nous propose :

> sur le plan méthodologique, l'exigence fondamentale du définisseur est de produire un syntagme nominal ou verbal donnant de la manière la plus économique possible et en employant des termes définis ou connus la totalité des caractères pertinents correspondant à la notion après avoir déterminé son genre le plus proche dans la hiérarchie notionnelle. (REY 1979 :99)

Qu'en est-il réellement pour les quelques entrées « spéciales » du Boiste/Nodier que nous avons enregistrées?

II, 1. Définir une opération

Amortissement. L'équivalence sémantique s'appuie sur un sème commun [*terminer*] + [*modalité : par remboursement jusqu'à extinction*] et prévoit trois circonstances techniques dans le domaine financier : à chacune correspond un syntagme nominal plus ou moins complexe, avec ellipse d'article comme nous l'avions précédemment remarqué. La juxtaposition de deux substantifs (*rachat, extinction*) auxquels se réfèrent les mêmes compléments de nom (*rente, droit, effets publics*) plaide pour une relation synonymique entre les deux termes ou mieux, pour une relation de conséquence, en en soulignant l'aspect performatif. La seconde circonstance modifie l'objet et donc les agents de l'opération (non plus le particulier mais le gouvernement) ; d'autres actants interviennent pour la troisième circonstance (les mainmortables) mais ici l'objet reste sous-entendu (terrain, propriété, héritage, etc.). Le genre "opération" auquel réfèrent les circonstances apparaît en phase logico-déductive à travers l'expression figée "fonds d'amortissement".
Dans les domaines architectural et maritime, la notion change conservant le sème précédent, en convertissant la modalité [*ralentissement/adoucissement*] et en omettant l'indication d'une figure rhétorique. De même, dans le style épistolaire signalé, il s'agit plus d'une métaphore que d'une expression dictée par un genre littéraire. Par comparaison, la liste analogique proposée par Boissière (p.35, *Amortir,v. amortissable, a Amortissement, sm V. annuler, calme, diminuer, extrême, échouer, payer*) ne peut que déconcerter puisqu'il est difficile d'y trouver au premier abord un élément de liaison entre les termes. En revanche, Laveaux24 établit quatre nuances intéressantes (Amortir/éteindre, Amortir/tempérer, Amortir/modérer, Amortir/apaiser) mais sans jamais sortir du domaine des sentiments et de la pensée.

Agio. La succession de périphrases se donnant pour équivalentes prennent en compte les différences situationnelles et mêlent indifféremment opérations bancaires et boursières.
Même si les marques de domaines ne sont pas indiquées, l'idée-mère est maintenue grâce au sème [bénéfice financier] ; les traits distinctifs apparaissent à travers les syntagmes prépositionnels ou les propositions (cause ou but) qui diversifient les modalités opérationnelles portant à ce résultat (change, agiotage, prêt, paiement anticipé). Certes il y a désordre25 et même redondance entre le premier et les deux derniers sens qui renvoient au *Traité d'économie politique* de Say. Le DA qui ne recense le terme qu'en 1835 se limite à un seul contexte et se sent dans l'obligation de formuler des explications qui ne sont pas des définitions.

II, 2. Définir une pratique

Économie. La juxtaposition binaire de substantifs primaires (à large consensus interprétatif) suivis de syntagmes prépositionnels contextualisants forment la proposition équationnelle soulignant qu'un tel savoir-faire se construit sur l'existence de principes et sur des qualités de réflexion et d'organisation. Les renvois d'exemples, les collocatifs verbaux ou adjectivaux permettent de concrétiser en discours les sens et glissements de sens. L'ordre suivi se retrouve dans le DA mais sans les abréviations dont nous avons déjà parlé : la pratique quasiment systématique de la nominalisation chez Boiste disparaît au profit de la phrase bien construite ou du paragraphe. Un seul "relateur" qui fixe le sémantisme d'" épargne" par son antonyme « l'opposé de la prodigalité » alors que nous sommes passés par métonymie de "ce qu'on économise" à "ce qui est économisé". Quant aux syntagmes figées (ex. économie politique)26, l'autorité reste J.-B. Say dont Boiste reproduit la définition, correspondant bien sûr à la notion moderne et contemporaine d'économie ou science économique. Un commentaire de Nodier sur l'évolution sémantique du terme nous paraît appropriée :

> Ménagerie : il s'est dit autrefois pour l'économie ou le soin du *ménage* […] Économie, mieux écrit *oeconomie* était un mot très heureusement composé pour cet usage, mais il a d'abord été restreint par métonymie à l'idée d'épargne, et puis appliqué par les grands penseurs de notre siècle à une science fort étrangère, ce qu'on appelle

l'économie politique. Il faudra peut-être en revenir à *ménagerie.*27

Toujours à propos d'Économie, dans le *Dictionnaire universel des Synonymes* de 1824[28] on trouve les différents contextes regroupés sous le sème [ordre] dans une disposition horizontale et discursive.

Commerce/commercer. L'équation se réalise à l'aide de synonymes, contrevenant ainsi aux principes théoriques préconisés. Le genre hypéronyme [activité] ou [échange] y est ignoré. Encore une fois, le nombre d'acceptions regroupées selon leur emploi littéral ou figuré détermine l'ordre et le nombre de citations. Les substantifs *trafic/négoce* sont donnés comme équivalents interchangeables de pratiques de vente. Pourtant plus loin, l'entrée-vedette *Trafic* enregistre un sens péjoratif [commerce illicite] auquel Boiste accorde un espace prépondérant puisqu'il est illustré dans toutes les citations. Cette incohérence ou contradiction pourrait s'expliquer par un traitement de sens généraliste. Les listes de Boissière où le terme apparaît montrent cette proximité sémantique29 que les synonymistes s'efforcent au contraire de contraster. En effet, rien de commun entre Commerce, Négoce et Trafic30 selon le *Dictionnaire universel des Synonymes*.
L'article consacré au verbe se limite à l'essentiel mais a l'avantage d'indiquer les différentes formes syntaxiques qu'il détermine dans les syntagmes d'exemples.
Consommation/consommer. Les deux acceptions enregistrées dans le même article sont justifiées par la double étymologie : d'un côté le sème [*finir/accomplir*], de l'autre [*finir/utiliser*] qui est illustré dans le domaine économique. Une citation de Say permet de lier les domaines (ex.culinaire31/économique) « la consommation n'est pas une destruction de matière mais une destruction d'utilité. » (SAY 1832 :435). Par rapport au DA, Boiste semble superficiel tout en restant fidèle à la macrostructure habituelle : il élude le domaine de la jurisprudence et Les citations sont moins accessibles que les phrases d'exemple du DA.

II, 3. Définir une profession
Économiste. Pour Boiste comme pour l'Académie, un économiste est forcément un écrivain spécialisé. Il n'est pas un actant exerçant une profession ordinaire mais un intellectuel. Là où l'adverbe "spécialement" tend à circonscrire le champ d'intérêt et d'étude à l'économie politique, Boiste introduit dans sa proposition relative descriptive une vision élargie de cette science où il est difficile d'établir s'il s'agit de secteurs inclus (économie rurale, fiscalité, comptabilité) ou complémentaires de l'économie politique. Boiste ne fait pas allusion aux physiocrates mais cette définition 'incluante' laisse supposer qu'il adopte encore une fois la pensée de Say pour qui Économistes et Physiocrates étaient des termes synonymes.
Trafiquant renvoie à **Négociant**, Commerçant alignant de faux synonymes comme nous l'avons démontré plus haut; la définition de Commerçant se limite à développer la désinence du participe présent, à actualiser une activité ; tout comme le suffixe *–eur* conditionne lui aussi la définition morphosémantique de Consommateur mais, contrairement aux articles Consommation/Consommer, les acceptions sont inversées : Boiste y privilégie le domaine économique, reconnaissant un usage plus fréquent. Pour **Marchand**, nous trouvons le trait sémique hypéronyme, à savoir [profession] suivi de la spécificité de cette profession (acheter et vendre). La définition de ce lexème est simple et complète, ne requiert pas de développement particulier, si ce n'est dans le registre familier. Aussi la seule citation illustre-t-elle cet usage et, par là-même, condamne-t-elle la culture du seul profit. L'article Marchand est exemplaire à bien des égards : par sa concision, son économie de mots et d'espace. Il représente environ un quart de l'article correspondant du DA, tout en couvrant le même espace sémantique. Même les collocations (adjectifs attendus et banals par la fréquence des occurrences) prennent en considération diverses facettes de cette profession : sa rentabilité (riche marchand), son volume d'affaires (petit marchand), sa typologie de marchandises (marchand d'étoffes), sa compétence ou son habileté commerciale (bon marchand), sa vénalité et ses dérives (marchand fripon) !

La définition linguistique est bien « un chemin d'accès au sens » (IBRAHIM 2001 :106), plus ou moins ardu, plus ou moins redondant. La voie entreprise par Boiste/Nodier est celle de la simplification : la vérité de l'usage guide l'opération d'identification classificatoire dans un domaine où le commerce et la finance sont devenues activités courantes. Leur développement est sensible par l'introduction, souvent déphasée, dans les dictionnaires de nouveaux termes ou de nouvelles acceptions répondant aux nouveaux besoins et aux nouvelles pratiques. Ainsi AGIO dans notre liste fait figure de nouveauté, comme ÉCONOMISTE, seul le recensement ponctuel *in fieri* que nous sommes en train d'élaborer pourra permettre une approche linguistiquement et socialement viable.
L'équivalence périphrastique minimale que nous avons décrite, constituée de segments nominaux ou verbaux juxtaposés fait de la définition une équation simple, expéditive, ce qui ne veut pas dire superficielle ou lacunaire. L'abrègement formel se double d'une ponctuation "signifiante" qui remplace une métalangue souvent répétitive et encombrante, telle qu'elle apparaît dans le DA de 1835. Ensemble, ils révèlent un esprit de synthèse et une volonté de classement, répondant plus à une intuition qu'à une théorisation ou à une véritable méthode32. Les classifieurs (comme "opération", "profession") ne sont pas systématiquement présents et leur place est fluctuante. C'est plutôt la croyance en un mécanisme d'associations d'idées, un langage codé, qui règle le sémantisme des mots dans une même communauté linguistique et qui établit des relations implicites entre les différents sens. L'espace sémantique que le mot génère se développe par enchaînements internes, logico-déductifs selon un schéma récurrent, celui de relais, par exemple l'idée initiale de [bénéfice] pour Agio qui rebondit et s'adapte de

contexte en contexte. L'usager suit ce tracé sans heurt.
Que devient l'aspect communicationnel dans ce raccourci implicite? L'absence totale de "relateurs" pourrait laisser penser à une consultation aride. Il n'en est rien : l'aspect doxal, cette façon convenue de parler ou d'écrire, que nous trouvons dans les parenthèses d'exemples ou dans des expressions figées, interrompt la liste de langue par une sorte de mise en discours. Forme détournée mais efficace de passer du niveau conceptuel au niveau pragmatique sans que se manifeste ouvertement son auteur ou celle d'une idéologie (MAZIÈRE 1989 :97) sous-jacente (pas de "on" idéologique dans le développement définitoire). Pourtant, l'appartenance des citations pour la plupart à la science de la morale démonte cette supposée neutralité et la mise en discours des acceptions, validée par des écrivains ou penseurs de renom, active un discours second entre l'auteur et son lecteur virtuel. L'interprétation d'un lexème en emploi, même s'il tend à la stéréotypie, décrit tacitement sa grammaire et sa syntaxe, oriente et fixe le sens suggéré dans la langue.
Les équivalences sémantiques produites pour définir un mot permettent d'éclairer aussi bien les significations que les emplois des unités lexicales grâce à une "syntaxe" abrégée sur laquelle Boiste insiste largement. Les pistes ouvertes par la Définition ont été respectées dans leur ensemble et convergent vers une ébauche de méthode linéaire qu'il faudra vérifier sur un échantillon plus large en mesure de nous dire davantage sur l'économie de l'époque et sur la constitution d'une langue « spéciale ».

Bibliographie :

Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française contenant les synonymes de Girard et ceux de Beauzée, Roubaud, D'Alembert, Diderot et autres écrivains célèbres, nouvelle édition, Paris, Chez Mme Veuve Dabo, 1824.
J. BINON, S. VERLINDE, J. VAN DYCK, A. BERTELS, *Dictionnaire d'Apprentissage du Français des Affaires*, Paris, Didier, 2000.
J.-B. P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique de la langue française*, Répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots, première édition par Larousse, 1862 ; cinquième édition A. Boyer et Cie, Paris, 1890
P-Cl. V. BOISTE, *Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Boiste Desray, an IX-1800
http://www.u-cergy.fr/dictionnaires/auteurs/Pierre_Boiste/titre1/fiche_signaletique.htm
P.C.V. BOISTE*, Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies extrait comparatif, concordance, critique et supplément de tous les dictionnaires français*. Manuel encyclopédique de grammaire, d'orthographe, de vieux langage, de néologie […], huitième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par Charles Nodier de l'Académie française […], Paris, Chez Lecointe et Pougin, Libraires, Quai des Augustins n°49, 1834.
B. LAFAYE, *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, Librairie de L. Hachette et Cie, 1861.
J.-Ch. LAVEAUX, *Dictionnaire synonymique de la langue française*, Paris, A. Eymery Editeur, 1826.
Ch. NODIER, *Examen critique des dictionnaires de langue françoise ou Recherches grammaticales et littéraires sur l'orthographe, l'acception, la définition et l'étymologie des mots*, Paris, Delangle Frères, 1829 (deuxième édition).
E. PELOUZE, FRANCOEUR, ROBIQUET, *Abrégé du grand dictionnaire de technologie ou Nouveau dictionnaire des arts et métiers, de l'économie industrielle et commerciale*, tome 1, Paris, Thomine Librairie, 1833.
ALCAN, BARRAL et al., *Dictionnaire des Arts et Manufactures. Description des procédés de l'industrie française et étrangère,* L. Mathias éditeur, 1845.
P. BLUMENTHAL, « De la logique des mots à l'analyse de la synonymie »,*Langue française*, n°150, juin 2006 Larousse, *Collocations, corpus, dictionnaires* (Peter Blumenthal, Franz Josef Hausmann), p. 14-31.
F. CICUREL, M. DOURY (coord.), *Intéraction et discours professionnels : usages et transmission*, Centre de Recherches sur les discours ordinaires et spécialisés, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001.
J. CHAURAND, F. MAZIÈRE (éds), *La Définition*, Paris, Larousse, 1991.
A. CORMACK, *Definitions. Implications for Syntax, Semantics and the language of thought*, Garland Publishing, new York and London, 1998
R. ELUERD, *Les mots du fer et des Lumières, contribution à l'histoire du vocabulaire de la sidérurgie française (1722-1812),* Paris, Champion, 1993.
B. FRADIN, J.M. MARANDIN, « Autour de la définition : de la lexicographie à la sémantique »,*Langue française*, n°43, 1979, p. 61.
R. GALISSON et coll., « Image et usage du dictionnaire *», Études de linguistique appliquée*, 49, 1983, Paris, Didier Erudition.
M. GLATIGNY, *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIXe siècle*, Tübingen, Max Niemeyer, 1998.
M. GLATIGNY, « Un avatar du colinguisme lexical : Boiste 1803 », Colinguisme et Lexicographie,*Langage et Société*, n° 83/84 mars-juin 1998, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
R. GREENSTEIN (dir.), *Langue, culture et code : regards croisés*, Centre de recherche en langues de spécialité et Cultures, Université de Paris I, Paris-Budapest-Torino, L'Harmattan, 2003.
A. HERMANS (éd.), *Les dictionnaires spécialisés et l'analyse de la valeur*, Peeters, Louvain-la-neuve (coll. Langues et société), 1997 [Actes du colloque avril 1995 par le Centre de Terminologie de Bruxelles (Institut Libre Marie Haps)].
A. H. IBRAHIM, « Argumentation interne et enchaînements dans les matrices définitoires »,*Langages*, *Les discours intérieurs au lexique*, 142, juin 2001, p. 93-126.
P. IMBS, « Au seuil de la définition »,*Cahiers de lexicologie*, 1960-2.
G. KLEIBER, « Sur la définition sémantique d'un mot. Les sens uniques conduisent-ils à des impasses ? », in J. CHAURAND,

F. MAZIERE (éds), *La Définition*, Paris, Larousse, pp. 125-148.
P. LARRIVÉE, *Représentations du sens lexical*, « Langages », 172, décembre 2008.
Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie, Actes du Colloque international de terminologie (Univ. Laval, Québec, 23-27 mai 1982), GIRSTERM, 1983.
R. MARTIN, *La définition verbale. Structure de la définition. Eléments pour une recherche des primitifs sémantiques*. Rapport de recherche *Documents linguistiques du centre d'analyse syntaxique,* Univ. de Metz, 1978.
F. MAZIÈRE, « Une analyse de la définition : formes, historicité et idéologie »,*Lexiques* spécial *Le Français dans le monde*, août-septembre 1989, pp. 97-105.
H. MITTERAND, *Les mots français*, PUF (« Que sais-je ? »), 1996.
M.-F. MORTUREUX, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Sedes, 1997.
J. PRUVOST, « Le Dictionnaire analogique : Boissière et ses successeurs »,*Le Français moderne*, 1983, vol. 51, n°3, p. 193-204.
A. REY, « Définir la définition », La définition,*Langue et Langage*, Larousse, Centre d'Études du lexique 1990, pp. 13-22.
A. REY, « Le français et les dictionnaires aujourd'hui »,*Lexiques*, août-septembre 1989, n° spécial *Le Français dans le monde*.
A. REY, « A propos de la définition lexicographique »,*Cahiers de lexicologie*, 6, 1965, p. 67-80.
A. REY, *La terminologie. Noms et notions*, PUF (« Que sais-je ? », n°1780), 1979.
J. REY-DEBOVE, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, La Haye-Paris, 1971.
J.-P. SAINT-GÉRAND, « P.C.V. Boiste, tératolexicographe ? L'exemple du Dictionnaire Universel »,*Autour de Féraud : la lexicographie en France de 1762-1835*, Actes du Colloque international (7-8-9 décembre 1984), G.E.H.L.F., École Normale Supérieure, Paris, Presses du Palais Royal, 1986.
J.-P. SAINT-GÉRAND, « L'abstrait et la pratique du lexicographe : le cas du "nom" dans le Dictionnaire Universel »,*Les noms abstraits. Histoire et Théories*, textes réunis par Flaux, Glatigny, Samain, Villeneuve d'Asq, Presses du Septentrion.
J.-P. SAINT-GÉRAND, « Les marqueurs d'usage dans les différentes éditions du Dictionnaire Universel de Boiste »,*Lexique*, Univ. de Lille III, PUL, 1990.
I. TAMBA-MECZ, *La Sémantique*, Paris, PUF (« Que sais-je ? », n° 655), 1988.

Notes

? 1*Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies extrait comparatif, concordance, critique et supplément de tous les dictionnaires français*. Manuel encyclopédique de grammaire, d'orthographe, de vieux langage, de néologie […] par P.C.V. BOISTE, huitième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par Charles Nodier de l'Académie française […], Paris, Chez Lecointe et Pougin, Libraires, Quai des Augustins n°49, 1834. À propos de l'édition de 1812, on peut lire « son travail […] représente aujourd'hui une étape symbolique de la première moitié du XIXe siècle marquée par des dictionnaires que l'on peut considérer comme des "accumulateurs" de mots. » cf. http://www.u-cergy.fr/dictionnaires/auteurs/Pierre_Boiste/titre1/fiche_signaletique.htm

? 2Nous avons choisi le terme SALAIRE (édition de 1808 p. 671) s.m. *merces* payement, récompense ; (fig.) châtiment. Dans l'édition de 1834 (p. 643) s.m. *merces* paiement1, récompense (bon, fort - ; refuser, payer, recevoir le - ; - odieux)2 ; (fig.) châtiment, punition 3 –s, pl. [Boileau] 1Quiconque attend un salaire est esclave [Marmontel] ; 2Une belle vieillesse est ordinairement le salaire d'une belle vie [Pythagore] ; 3La honte et la haine sont le salaire de la trahison. La macrostructure de l'article a nettement changé.

? 3ALCAN, BARRAL et al., *Dictionnaire des Arts et Manufactures. Description des procédés de l'industrie française et étrangère,* L. Mathias, éditeur, 1845 : pp. 1303-1308 Economie des manufactures utilité pour […] les commerçants en y étudiant les méthodes de production pourront se rendre compte des qualités diverses des objets fabriqués […] les capitalistes y trouveront le moyen d'apprécier les ressources des industries dans lesquelles ils veulent placer leurs capitaux. L'exemple d'ARGENT est significatif : le dictionnaire n'enregistre que les divers états de nature, les principales mines d'argent en France, Espagne, Pérou, Mexique, les procédés d'exploitation et la typologie de minerai.

? 4Jean-Baptiste Prudence BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique de la langue française*, Répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots, première édition par Larousse, 1862 ; cinquième édition A. Boyer et Cie, Paris, 1890. J. PRUVOST, « Le Dictionnaire analogique : Boissière et ses successeurs »,*Le Français moderne*, 1983, vol. 51, n°3, p. 193-204. « […] P. Boissière a privilégié la recherche des listes de mots-analogues rangés sous un mot-centre. Aussi est-il normal que, déficient quant aux définitions, et ne pouvant ainsi supplanter les dictionnaires alphabétiques comme l'auteur le prétendait, il n'ait été retenu par les successeurs de P. Boissière que le principe d'organisation, sans plus tenir compte de la mention des significations » (p. 198).

? 5B. Lafaye, « Introduction »,*Dictionnaire des synonymes de la langue française*, Librairie de L. Hachette et Cie, 1861.

? 6Selon Henri Mitterand, « les éditions successives de Boiste, [tout en étant] plus libérales, en particulier à l'endroit des

lexiques techniques, conservent les données et le plan des ouvrages antérieurs » (*Les mots français*, PUF « Que sais-je ? », 1996, p.107-108). Nous avons vu qu'il n'en est rien.

? 7Nodier in « Préface du nouvel éditeur ». Toujours à propos de la méthode suivie : « L'accroissement incalculable des nomenclatures scientifiques, l'effrayante multiplicité des termes de relation qu'adoptent et francisent les voyageurs, m'auraient fourni facilement des articles innombrables. J'ai reculé devant la dangereuse facilité de cette polyglotte inutile toutes les fois que le mot ne se rapportait pas, selon moi, à des notions usuelles ou à des ouvrages répandus. »

? 8Ch. Nodier, extrait du « Journal des débats » du 10 avril 1819 sur la cinquième édition http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/boiste/b_avis7.htm

? 9L'adjectif « spécial » est utilisé par Nodier pour définir les termes ou les notions liés à un domaine appartenant aux sciences et techniques. Rappelons l'article intitulé « Dictionnaires spéciaux » dans son*Examen critique des dictionnaires*, p. 142-143.

? 10Nous nous réservons de consacrer une étude particulière au terme "marchandise(s)" puisque il a fait l'objet d'un échange épistolaire, mieux une « consultation grammaticale » entre Nodier et un certain Millot.

? 11Le DA comprend 2 tomes. Nous avons choisi l'édition de 1835 par sa proximité avec celle de Boiste et sur la base d'une déclaration de A. Rey pour qui « La huitième édition (1934) est peu évolutive par rapport à la septième de 1878, elle-même à peu près identique à la précédente (1835) » cf. « Le français et les dictionnaires aujourd'hui »,*Lexiques*, août-septembre 1989, n° spécial *Le Français dans le monde*, p. 7.

? 12Jean Binon, Serge Verlinde, Jan Van Dyck, Ann Bertels, *Dictionnaire d'Apprentissage du Français des Affaires*, Didier, 2000.

? 13Roland Eluerd, *Les mots du fer et des Lumières, contribution à l'histoire du vocabulaire de la sidérurgie française (1722-1812),* Paris, Champion, 1993.

? 14Nodier, *Examen critique des dictionnaires de langue françoise ou Recherches grammaticales et littéraires sur l'orthographe, l'acception, la définition et l'étymologie des mots*, Paris, Delangle Frères, 1829 (deuxième édition).

? 15Cf. Boiste (1808, p. 117) DÉFINIR, v.a, *-ire* marquer, déterminer le temps, le lieu, les bornes; expliquer la nature de; faire connaître par les qualités; déterminer le sens; décider;*développer les idées simples renfermées dans les notions *D'Alembert,* faire connaître le sens d'un mot à l'aide d'autres mots non synonymes *Locke* […] DÉFINITION sf, *-tio* explication de la nature d'une chose ; décision ; règlement * explication du sens des mots, déclaration de leur usage, des idées que l'on y attache PORT-ROYAL.

? 16Boiste, « Avis sur la sixième édition ».

? 17Boiste, Manuel de Grammaire, « Avis indispensable sur l'usage et l'utilité de ce dictionnaire pour les personnes qui parlent, lisent ou écrivent le français », *Dictionnaire universel de la langue française*, p. 3.

? 18Peter Blumenthal, « De la logique des mots à l'analyse de la synonymie »,*Langue française*, n°150, juin 2006 Larousse, *Collocations, corpus, dictionnaires* (Peter Blumenthal, Franz Josef Hausmann), p. 16.

? 19Genre d'utilité de cet ouvrage in « Avis indispensable sur l'usage et l'utilité de ce dictionnaire pour les personnes qui parlent, lisent ou écrivent le français »*, Dictionnaire universel de la langue française.*

? 20Boiste, Manuel de Grammaire, « Avis indispensable sur l'usage et l'utilité de ce dictionnaire pour les personnes qui parlent, lisent ou écrivent le français », *Dictionnaire universel de la langue française*, p. 6. http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/boiste/b_gramm.htm

? 21Ch. Nodier, « Préface du Nouvel Éditeur »,*Dictionnaire universel de la langue française*, p. 3. http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/boiste/b_pref.htm

? 22J.-Ph. Saint Gérand, *Le statut des exemples dans le Dictionnaire de l'Académie : transitions du XVIIIe au XIX e siècle* http://www.chass.utoronto.ca

? 23Lafaye, « Introduction »,*Dictionnaire des synonymes de la langue française*, X-XII.

? 24J.-Ch. Laveaux, *Dictionnaire synonymique de la langue française*, Paris, A. Eymery, 1826, p. 85-86.

? 25Cfr. Boissière : Agio v. Finance, commerce. P. 291-293 Commerce – agiotage, action d'- Agioter, vendre et acheter des billets, échanger les effets de commerce ; Agioteur, celui qui agiote. V. FINANCE.

? 26Cf. Boissière : p. 455 Économie,sf – Économique, qui se rapporte à l'économie, Économiser, gouverner avec économie ; mettre de côté ; Économiste, celui qui s'occupe d'économie considérée comme un art V. aussi dépense, diriger, finance politique, gain, ordre et bourse, *Caisse d'épargne et de prévoyance* où chacun peut déposer ses économies./ Trafic, commerce ; - Trafiquant, commerçant ; -Trafiquer, faire du trafic.

? 27Nodier, *Examen critique des dictionnaires*, cit., p. 260-261.

? 28Cf. p.362-363 : 410. Économie, ménage, épargne, parcimonie. *Économie* désigne une ordonnance, la juste distribution des parties d'un tout, le prudent et bon emploi des choses. Ainsi, on dit l'économie de la nature,, de la Providence ; l'*économie* légale, évangélique ; l'*économie* politique, rurale ; l'*économie* d'un discours, d'un poème ; l'*économie* du temps, des talents, etc. Son idée principale est donc celle d'*ordre* et d'harmonie en grand ; *ménage* se restreint aux choses domestiques, à la dépense, au régime intérieur de la maison.

? 29Cf. Boissière (p.1350) Trafic, sm. Trafiquant,sm Trafiquer,v V. commerce, vendre ; (p. 1383) vente V. VENDRE Trafic, COMMERCE ; - Trafiquant ; - Trafiquer ;- la Traite des Nègres ; (p. 291-293 COMMERCE Économie politique, science qui traite du commerce, des FINANCES, de la richesse, etc. ; - Économistes, opposé à *physiocrates*. / Marchand, celui qui vend des marchandises ; - ville marchande, commerçante ; - marchandailler, marchander mesquinement ; - marchander, s'informer du prix, le débattre ; - MARCHANDISES ; etc.

? 30*Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française* contenant les synonymes de Girard et ceux de Beauzée, Roubaud, D'Alembert, Diderot et autres écrivains célèbres, nouvelle édition, Paris, Chez Mme Veuve Dabo, 1824, p. 214-215, n° 229 : *Commerce* […] signifie à la lettre échange de marchandises […] le commerce ne se fit d'abord que par échange immédiat : pour en généraliser l'idée , on en fait un échange de valeurs. Dans tous les sens, ce mot exprime un échange, une communication réciproque. […] Le *négoce* est une espèce particulière de travail, d'affaire, d'occupation ; l'occupation, l'exercice, la profession du *commerce*. […] Le *trafic* est le *commerce*, ou plutôt le transport fait d'un endroit à l'autre ; il a particulièrement désigné le *commerce* éloigné, lointain mais on s'est plutôt arrêté à l'idée d'*entremise*, assez analogue au mot et très propre à désigner l'action du revendeur qui se met entre le premier vendeur et le consommateur pour transporter de l'un à l'autre une marchandise, un objet de jouissance. C'est par exemple ce que fait le banquier […]

? 31Chez Boissière la dimension culinaire semblerait prédominer : (p.308) Consommateur, sm Consommation,sf consommé, a.sm consommer,v V. dépense, détruire, manger, boire, finir, parfait, servir, potage,cuire.

? 32Le travail de Boiste n'est pas exempt de défauts. Preuve en est la dénonciation de la part de Nodier de « superfluité » (pour Mammifère : qui a des mamelles, Boiste. – M. Boiste est cependant le seul lexicographe qui l'ait recueilli et sa définition n'est qu'un pléonasme qui n'apprend rien, p. 257 ; pour Facture : les lexicologues qui définissent facture, façon de faire ne doivent pas se croire incomplets en définition. Cela fait deux battologies sur une, et il y a superfluité, p. 172) ou d' « incomplétude » (pour Foret *instrument pour percer un tonneau ; cheville pour en boucher le trou*. Deux acceptions, dont l'une appartient exclusivement à M. Boiste au lieu de cinq au moins qu'il aurait fallu recueillir […], p.180 ; pour Fourchette dix-sept acceptions et plus. M. Gattel rapporte sept de ces acceptions et M. Boiste deux. Il faut rapporter toutes les acceptions connues, ou s'en tenir à une acception générale et laisser les autres aux dictionnaires spéciaux. On n'exige aucune méthode en particulier mais on voudrait que les lexicologues en suivissent une, p. 184-185) cf. Nodier, *Examen critique des dictionnaires*.

CORPUS des EXEMPLES DICT. ACADÉMIE (p.68) AMORTISSEMENT, s.m. T. de finance. Le rachat, l'extinction d'une pension, d'une rente, d'une redevance. *Faire l'amortissement d'une rente, d'une pension. L'amortissement d'une dette publique*. *Fonds d'amortissement*, somme destinée à l'extinction d'une rente. *Caisse d'amortissement*, Caisse établie pour l'amortissement graduel de la dette publique. […] BOISTE/NODIER AMORTISSEMENT (p.30) s.m. *Extintio* rachat, extinction d'une rente, d'un droit ; rachat des effets publics par le gouvernement ; (caisse, fonds d'-) destinés à cette opération ; faculté accordée aux mainmortables de devenir propriétaires ; t. d'architect. Ornement qui termine, ce qui termine un comble ; action d'amortir, t. de mer *au fig. peu usité*, *épistol.* (- des feux, des passions). TLF AMORTISSEMENT, subst. masc. A.[aspect non perf. : l'amortissement est un affaiblissement qui n'entraîne pas suppression […] 1. a) action d'amortir ou de s'amortir. Synon. Affaiblissement, atténuation […] b) *emplois techn*. Terme commun à plusieurs sciences ou techniques […] 2. Au fig. amortissement des haines, des passions […] B. [aspect perf. : l'amortissement est un affaiblissement progressif qui conduit à la suppression de l'obj. amorti] 1. dans divers domaines *techn.* a) FINANCES *Amortissement financier* [le compl. Quand il existe, désigne une rente, une pension, une redevance, une dette, un emprunt, un titre, une obligation, une action, etc.] Extinction par des remboursements successifs. *Amortissement de la dette publique* […] b) MAR. Etat de la mer pendant les mortes-eaux […] 2. *au fig. ou par métaph.*[…] DICT. ACADÉMIE (p.39) AGIO, s.m. t. de change. Bénéfice qui résulte de l'échange d'une monnaie contre une autre ou de l'échange d'argent contre les effets de commerce. L'agio est indépendant du taux d'intérêt ou de l'escompte en matière de négociation. L'agio est nul si l'argent abonde sur une place ; il s'élève, au contraire, en raison de la

rareté du numéraire. BOISTE/NODIER AGIO s.m. excédent d'une somme pour se dédommager des changes ; intérêt d'argent prêté ; spéculation sur la hausse ou la baisse des effets publics. Escompte, remise sur un paiement anticipé, différence de valeur entre l'argent et les papiers publics ; bénéfice fait par la différence entre les valeurs réelles et nominales des espèces de monnaie. TLF AGIO subs. masc. A. *Vieux.* 1. différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, entre l'argent courant et le papier de banque, entre l'argent du pays et l'argent d'une nation étrangère […] 2. *P. ext.* a) sorte de prime exigée à chaque renouvellement d'effets en sus de l'intérêt et des droits de courtage. b) bénéfice réalisé par les spéculateurs sur le change de la monnaie ou plus généralement toutes transactions monétaires […] B. *Moderne* 1. BANQUE (cf. *supra* A2a) Conditions d'escompte ou retenues faites au client lors d'une opération bancaire et comprenant l'intérêt, la commission et le change Frais d'agio […] 2. BOURSE (cf. *supra* A2b) Spéculation malhonnete sur la hausse et la baisse des effets publics Syn. *Agiotage, usure* […] C. DR. MAR. *Agio d'assurance*. Prime d'assurance variable selon le moment et le lieu […] DICT. ACADÉMIE (p.603) ÉCONOMIE s.f. Ordre, règle qu'on apporte dans la conduite d'un ménage, dans la dépense d'une maison, dans l'administration d'un bien. *Entendre l'économie. On voit régner chez lui une économie admirable. L'économie domestique*. Il signifie plus ordinairement, Épargne dans la dépense. *Avoir de l'économie. Vivre avec économie, avec une grande économie. Vivre avec trop d'économie. Vivre d'économie. Il y a de l'économie dans sa dépense. Il n'a point d'économie. Une économie entendue. Une mauvaise économie. La plus stricte économie*. Il s'emploie quelquefois au pluriel et alors on l'applique surtout à La chose même qui est épargnée, mise en réserve. *Faire des économies. Le montant de ses petites économies*. Prov. et fig. […] *Économie domestique* […] *Économie rurale* […] *Économie politique*, Science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. *Un homme habile en économie politique. Traité d'économie politique*. Économie se dit figurément de L'harmonie qui existe entre les différentes parties, les différentes qualités d'un corps organisé. […] Il signifie encore figurément, La disposition des parties d'un dessin, la distribution ou le plan d'un ouvrage d'esprit, et en général Toute coordination de parties […] BOISTE/NODIER ÉCONOMIE sf. *Curatio* ordre, règle dans la dépense (régler, observer, déranger l'-), dans le ménage. – épargne, *l'opposé* de la prodigalité (bonne, sage, honnête, mauvaise, petite - ; - ridicule, sordide, minutieuse ; avoir de l'- ; aimer, entendre, prêcher l'-).1 - s.pl (fam) fruit de l'-2, ce que l'on épargne (donner ses –s aux pauvres ; prendre sur ses –s ; payer de ou avec ses -s). – respect des choses nécessaires ou utiles3. – politique, ordre par lequel un Etat subsiste ; science qui traite de la production, de la distribution et de la consommation des richesse [J.B. Say]. – rurale, administration des biens de la campagne. – animale, - végétale, organisation des animaux, des végétaux. – (fig.) harmonie des parties, des qualités (- du corps) ; distribution (- d'un discours) ; disposition (- d'un dessein), relativement à l'effet. – sage emploi4 (syn.) *1La bonne* économie *tient le milieu entre l'avarice et la prodigalité*. L'économie *est vertu, besoin dans la pauvreté, elle est sagesse dans la médiocrité ; elle est travers dans l'opulence*. L'économie *du temps est la plus utile* [Miss Edgeworth]. L'économie *est la mère de la libéralité* [Madame Geoffrin]. *2Les petites* économies *font les grandes fortunes*. *3L'homme sensé, quelque riche qu'il soit, a de* l'économie. 4 *Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir* l'économie [La Rochefoucault] TLF ÉCONOMIE1, subst. fém. Art de gérer. A. *Vieilli.* Art de gérer sagement une maison, un ménage, d'administrer un bien. – P. ext. Art d'administrer un bien, une entreprise par une gestion prudente et sage afin d'obtenir le meilleur rendement en utilisant les moindres ressources […] B. *Économie politique*. Ensemble de ce qui concerne la production, la répartition et la consommation des richesses et de l'activité que les hommes vivant en société déploient à cet effet […] – *spéc*. Système général dans lequel vit une collectivité, une nation. […] ÉCONOMIE2, subst. fém. A. Art de réduire la dépense 1. Art de réduire la dépense dans la gestion de ses biens, de ses revenus. 2. *P.ext*. Art de limiter la dépense, de diminuer la consommation de quelque chose lors de son utilisation. 3. *P. méton*. Ce qui est économisé […]. 4. *Au fig*. comportement consistant à réduire quelque chose qui coute (travail, effort, temps, etc.). B. *P. ext.* Distribution des éléments d'un ensemble complexe […] DICT. ACADÉMIE (p.604) ÉCONOMIQUE adj. des deux genres. Qui concerne l'économie, le gouvernement d'un ménage, d'une maison, etc. *Prudence économique. Sagesse économique. Science économique*. Il signifie plus ordinairement, Qui diminue les frais, la dépense. *Un procédé économique. Cheminée économique*. Est aussi substantif féminin et signifie, Cette partie de la philosophie morale qui concerne le gouvernement d'une famille, d'un État, etc. *C'est une règle d'économique aussi bien que de politique*. BOISTE/NODIER (p.252) ÉCONOMIQUE adj. Qui concerne l'économie, le gouvernement d'une famille, la richesse publique (prudence, sagesse, science -) ; de l'économie ; qui tend à l'économie (préceptes, vues, arrangements -). – s.f. partie de la philosophie morale relative au gouvernement d'une famille, d'un Etat. – s.m. exécuteur testamentaire en Angleterre. TLF ÉCONOMIQUE1, adj. et subst. I. *Emploi adj*. A. qui concerne l'économie, l'administration, le gouvernement d'une maison, d'une famille […] B. qui concerne l'Economie politique et son domaine ; qui y est relatif […] II. *Emploi subst*. A. subst. fém. vieilli de Science économique et d'Economie politique […] B. subst. masc. Domaine économique ; ensemble des phénomènes appartenant au domaine économique […] ÉCONOMIQUE2, adj. qui diminue la dépense ; qui réduit la consommation […] – *P. ext.* Qui coûte peu d'argent ; qui n'est pas cher ; qui permet de réaliser des économies […] DICT. ACADÉMIE ÉCONOMISTE s.m. Écrivain qui s'occupe spécialement d'économie politique. *Un savant économiste*. BOISTE/NODIER ÉCONOMISTE s.m. écrivain qui s'occupe de l'économie politique, du commerce, de l'agriculture, des impôts, des substances, de l'ordre, de l'administration, de la balance entre la recette et la dépense TLF ÉCONOMISTE subst. A. Celui qui est spécialiste d'économie Politique […] B. *spécialement* 1. HIST. au plur. *Les économistes*. Écrivains français du XVIIIe siècle, disciples de Quesnay, qui, avec lui, écrivirent des théories économiques. Syn. *Physiocrates […]-Emploi adj*. Qui appartient aux économistes ; qui vient des économistes. 2. [De nos jours] Partisan de l'économisme […] DICT. ACADÉMIE COMMERÇANT, ANTE, adj. qui commerce, où il se fait un grand commerce. *Les peuples commerçants. Une nation, une ville commerçante*. Il est souvent employé comme substantif et se dit Des négociants, des marchands en gros. *Un bon commerçant. Un riche commerçant*. BOISTE/NODIER COMMERÇANT adj. *Negociator* qui commerce, qui trafique en gros (bon, riche - ; - ruiné) ; où l'on fait du commerce (port, ville –e). TLF COMMERÇANT, ANTE, adj. et subst. I. *Adjectif* A. Qui

s’adonne ou est voué au commerce 1. [en parlant d’une activité] 2. [en parlant d’un ensemble de pers. et, en partic. d’une classe soc.] 3. [en parlant d’un lieu] B. [en parlant d’une personne] Qui a le sens, le don du commerce II. *Subst. cour.* Personne qui, par profession, achète et revend les marchandises en vue de faire un bénéfice […] DICT. ACADÉMIE COMMERCE s.m. Trafic, négoce de marchandises, d’argent, soit en gros, soit en détail. *La liberté, la facilité du commerce. Etablir, rétablir le commerce. Défendre, interdire, géner le commerce.[…] Chambre de commerce*. Réunion de négociants chargés de donner leur avis aux autorités locales sur ce qui concerne le commerce. Fig. *Faire un mauvais, un méchant, un vilain commerce, un honteux, un infâme commerce*. Se mêler de quelque pratique ou de quelque intrigue qui n’est pas honnête. COMMERCE, désigne quelquefois, par extension, le corps des commerçants et négociants. *Cette loi a mécontenté le commerce. Le haut commerce*. COMMERCE, se dit, figurément, Des liaisons, des rapports, des communications que les personnes ont les unes avec les autres, pour quelque objet que ce soit. *Dans le commerce de la vie. Dans le commerce du monde. Avoir commerce, entretenir commerce avec avec quelqu’un […] Avoir commerce, être en commerce avec*…se dit, en mauvaise part, D’une liaison illicite entre deux personnes de sexe différent. *Être d’un commerce agréable, d’un bon commerce*, Être d’agréable société. *Être d’un commerce sûr*, Être discret, savoir garder les secrets dont on a reçu confidence. *C’est un homme d’un commerce sûr, vous pouvez vous fier à lui Jeu de commerce*, Jeu de cartes entre trois, quatre, jusqu’à neuf personnes. BOISTE/NODIER COMMERCE (p. 154) s.m. –*cium* trafic1 ; négoce de marchandises en gros ou en détail, d’argent, etc (établir, protéger, ruiner, faire le - ; - considérable, étendu, grand -) ; branche d’industrie qui consiste à échanger, à transporter ou à conserver les produits pour en accroître la valeur [J.B. Say] ; le corps des négociants, des commerçants. – fréquentation ; société ; communication et correspondance (- de nouvelles, d’esprit, de littérature) ; intrigue ; pratique peu honnête, secrète et lucrative (- infâme, honteux) ; (fam.) société2 (fig.). -, échange (- de secours) [Fléchier] union (avoir, etre en – avec) pl. [St. Evremont] syn. (*cum*, avec, *merx* marchandise lat.) 1Le commerce en grand développe l’esprit ; le commerce en détail le retrécit. Le commerce le plus lucratif possible a toujours été de vendre du plaisir, du bonheur ou de l’espérance ; c’est celui des auteurs, des femmes, des prêtres et des rois. Les hommes ont fait commerce de tout, même de Dieu. 2 On est d’un meilleur commerce par le cœur que par l’esprit. TLF COMMERCE, subst. masc. I. *Vieilli* A. [Domaine de la vie de société] […]. B. [Domaine de la vie intellectuelle ou spirituelle] […] II. *Usuel* A. [en parlant d’une forme de l’activité hum. opposée à d’autres formes] 1. ÉCON. Activité qui consiste à échanger ou à vendre et acheter, des marchandises, produits, valeurs, etc. […]- *En partic.* DR. COMM. Opération ayant pour objet de mettre les divers produits de la nature ou de l’industrie ou des services à la portée des consommateurs et des clients, à l’effet d’en tirer un profit […] JEUX *Jeu de commerce*. Jeu de hasard joué avec trente-deux ou cinquante-deux cartes. 2. *P. méton*. Matière, discipline qui englobe les connaissances et la réglementation nécessaires à la vente et à l’achat des marchandises. *Institut de commerce*. B. [Activité mise en relation avec les pers. qui l’exercent] 1. Activité, profession de celui qui achète et revend dans un but lucratif […] 2. *P. méton.* a) ensemble de commerçants d’un pays, d’une ville, d’un quartier b) ensemble formé par le magasin et les marchandises c) [en parlant de marchandises qui y sont ou qu’on y trouve] *Dans le commerce* . Dans le circuit commercial, dans les magasins […] DICT. ACADÉMIE COMMERCER v.n. Trafiquer, faire le commerce. *Commercer dans le Levant, en Espagne, dans les colonies. Cette nation commerce avec tous les peuples de la terre.* BOISTE/NODIER COMMERCER –cé *Negotiari* trafiquer, négocier ; faire commerce (- avec quelqu’un ; les nations commercent entre elles ; - d’une chose, des soieries ; (fig.) – de ses charmes, de ses louanges, de son esprit, etc. TLF COMMERCER, verbe intrans. A. *vieilli* ou *littér*. Entretenir des relations affectives, culturelles ou spirituelles avec une ou plusieurs personnes. […] B. *Usuel.* Se livrer à une activité commerciale. 1. Emploi abs. DICT. ACADÉMIE (p.165) MARCHAND, ANDE s. Celui, celle qui fait profession d’acheter et de vendre. *Gros, riche, petit, bon marchand. Bon et loyal marchand. Marchand en gros, en détail. Marchand en magasin, en boutique. Vous en trouverez chez le marchand. Marchand drapier, épicier, mercier, quincaillier, etc. Marchand de drap, de soierie. Il y avait à Paris une corporation appelée les six corps des marchands. Marchande lingère. Marchande du Palais-Royal. La charge de prévot des marchands de Paris, de Lyon, n’existe plus. Marchand forain.* Celui qui parcourt avec ses marchandises les villes, les campagnes ; les foires, les marchés.[…] MARCHAND, se dit aussi, quelquefois, de Celui qui achète pour son usage ; pour sa consommation. *Attirer, faire venir, tromper les marchands. Trouver marchand.* Aux Ventes publiques, lorsque le crieur annonce telle marchandise *à tant*, on répond *Il y a marchand*, Je la prends à ce taux. MARCHAND, se prend quelquefois adjectivement et signifie Qui est de bon débit, de bonne qualité, qui a les qualités requises pour être vendu. *Il lui a fourni tant de vin loyal et marchand. Ce blé n’est pas marchand. Prix marchand*, Le prix auquel les marchands vendent entre eux. *J’ai eu le drap de cet habit au prix marchand. Le sel est marchand*, Il est permis à tout le monde d’en faire le commerce. *Le sel n’est pas marchand*, Il se vend au compte de l’Etat. *Place marchande*, Place commode pour vendre de la marchandise. *Si vous voulez vendre, mettez-vous en place marchande, choisissez une place marchande. Quartier marchand*, Quartier habité par un grand nombre de marchands. *Ville marchande*, Ville où il y a un grand mouvement commercial. *Rivière marchande*, se dit d’Une rivière navigable lorsque les eaux ne sont ni trop hautes, ni trop basses pour le transport des marchandises. *La rivière n’est plus marchande depuis quinze jours*. *Navire, bâtiment marchand*, Navire, bâtiment qui n’est destiné qu’à porter des marchandises. *Marine marchande*, Les bâtiments et les équipages employés par le commerce ; par opposition à *Marine militaire*, qui signifie la marine de l’Etat. On dit dans le même sens , *Navigation, flotte marchande, capitaine marchand*. BOISTE/NODIER (p. 448) MARCHAND, e adj. et s. *mercator* qui fait profession de vendre et d’acheter (bon, riche, petit - ; - d’étoffes ; - fripon) ; qui vend ou achète ; (fig. fam.) du marchand, mercantile1 ; s’en trouver mauvais -, éprouver des suites fâcheuses adj. (denrée –e) qui peut être vendue ; qui a les qualités requises pour être de vente (chose –e) ; où l’on vend (lieu -), destiné aux marchands, au commerce ; où l’on vend beaucoup (place –e) ; (rivière –e) navigable ; (prix -), de marchand à marchand ; (vaisseau, marine –e), des marchands *1Il y a des esprits* marchands *qui méprisent tout ce qui n’a pas l’intérêt pour but* [Mme du Deffand] TLF MARCHAND, ANDE, subst. et adj. I. *Emploi subst*. A. Personne dont la profession est d’acheter (plus rarement de fabriquer) et de revendre une ou plusieurs sortes

de produits en en tirant un bénéfice. Synon. Commerçant […] B. P. ext., péj. Personne ayant acquis une mauvaise réputation, soit en raison de son esprit mercantile, soit en raison de la nature des produits qu'il vend ou des services qu'il dispense […] II. *Emploi adj.* A. 1. [appliqué à une pers. ou à une collectivité] Dont l'activité principale est le commerce MAR. *Marine marchande*. 2. [appliqué à un lieu] Qui vit principalement du commerce ; où sont rassemblés un grand nombre de boutiques […] B. [appliqué à un produit] Propre à la vente ; qui a les qualités moyennes requises pour sa commercialisation […] C. *Péj.*, qui est dicté ou régi par un esprit mercantile […] DICT. ACADÉMIE (p. 868) TRAFIC s.m. Négoce, commerce de marchandises. *Bon, grand, riche trafic. Le trafic des cuirs, des porcelaines, des grains, des vins, du blé, etc. Il fait un grand trafic en Espagne, en Angleterre, etc. Il s'est mis dans le trafic. Il fait trafic de toutes sortes de marchandises*. Il se dit figurément et en mauvaise part, Du profit qu'on tire de certaines choses. *Trafic infâme. Trafic illicite. Les trafics honteux qu'il a faits. Il fait trafic de son crédit. Il fait trafic des choses saintes. Il fait trafic de la louange.* BOISTE/NODIER (p.716) TRAFIC s. m. *mercatura* commerce, négoce de marchandises (bon, grand - ; - lucratif ; faire le -) ; (fig.) convention, vente illicite (faire le – de son crédit). *La femme qui fait trafic de ses charmes y perd toujours le bonheur. L'homme qui a le plus d'esprit ne peut en faire longtemps trafic sans y perdre. Qu'attendre d'une nation qui fait trafic de tout, même des ossements de ses héros ?* TLF TRAFIC1, subst.masc. A. *Vieilli*. Commerce de marchandises. – *P. méton.* Marchandise faisant l'objet d'un commerce. B. 1. Commerce illicite, généralement clandestin 2. Fait de monnayer une chose non vénale ou un bien moral. DR. *Trafic d'influence* […] C. *Familier*. 1. Ensemble d'activités compliquées et plus ou moins répréhensibles, généralement mystérieuses. 2. Action de soumettre une chose, un produit à des manipulations frauduleuses […] TRAFIC2 A. CH. DE FER. Mouvement général des trains ; fréquence des convois sur une même ligne […] B. 1. Ensemble des personnes ou des marchandises acheminés par un moyen de transport […] 2. Circulation, transport de personnes ou de marchandises […]. DICT. ACADÉMIE TRAFIQUANT s.m. Commerçant, négociant. *C'est un gros trafiquant*. BOISTE/NODIER TRAFIQUANT s. m. *negociator* négociant, commerçant (habile -). TLF TRAFIQUANT, ANTE, subst. A. *Vieilli*. Personne qui fait commerce des marchandises, surtout avec les pays lointains […] B. Personne qui se livre à un commerce illicite ou malhonnête […] DICT. ACADÉMIE (p. 387) CONSOMMATEUR s.m. T. de théologie. Celui qui perfectionne. Il ne s'emploie que dans certaines phrases consacrées. *JÉSUS-CHRIST est l'auteur et le consommateur de notre foi.* CONSOMMATEUR se dit, en Économie politique, de Ceux qui achètent des marchandises pour leur usage et non pour les revendre. Souvent, c'est par opposition à *Producteur* qu'on l'emploie. *Les producteurs et les consommateurs. Les producteurs sont aussi consommateurs. La concurrence des producteurs est avantageuse aux consommateurs*. BOISTE/NODIER CONSOMMATEUR s.m. celui qui consomme les denrées, etc 1 ; celui qui perfectionne (- de la foi) *se dit* de J.-C. -, adj. –trice 2. 1 *Le nombre des affamés est en raison de celui des gros* consommateurs. 2 *L'accroissement des classes* consommatrices *n'est un avantage ni pour l'Etat ni pour elles* [Bentham]. TLF CONSOMMATEUR, TRICE subst. et adj. A. subst. THÉOL. Celui qui amène quelque chose à son plein accomplissement, à sa perfection […] B. subst. et adj. ÉCON. (personne ou groupe de personnes) qui utilise un bien ou un service pour satisfaire des besoins individuels ou collectifs […] 1. *En partic*. a) *Consommateur intermédiaire*. Personne qui utilise des biens ou des services afin de produire quelque chose […] b) *consommateur final* ou, absol., *consommateur*. Personne qui utilise un service, qui achète un bien pour son usage […] 2. *Spéc*. Personne qui prend une consommation dans un café, dans un restaurant […] DICT. ACADÉMIE CONSOMMATION s.f. Action de consommer, achèvement, accomplissement, perfection. *La consommation d'un ouvrage. La consommation des prophéties. La consommation d'une affaire. La consommation d'un sacrifice.* Il se dit en Matières bénéficiales de L'action par laquelle un patron, laïque ou ecclésiastique, consomme le droit qu'il a de nommer à un bénéfice. *Les provisions d'un bénéfice font pour cette fois la consommation du droit de collateur*. *La consommation des siècles, des temps*, la fin des siècles, la fin du monde. *La consommation du mariage*, L'union charnelle des époux, après la cérémonie nuptiale. CONSOMMATION se dit aussi de L'action de se servir des choses qui se détruisent par l'usage. *Grande consommation de bois, de blé, de sel. La production s'accroît en raison de la consommation. Je n'ai dans ma cave que le vin nécessaire à ma consommation. Impôt sur les consommations.* Il se dit quelquefois de La vente, du débit des marchandises. *Quand le commerce ne va pas, les marchands disent qu'il n'y a pas de consommation.* BOISTE/NODIER CONSOMMATION s.f. *Perfectio* action de consommer, achèvement, perfection, accomplissement (entière -) 1 ; t. écclésiast., fin (- des siècles, du monde) ; - du mariage, première cohabitation des époux après le mariage. – *Consumptio* usage qui détruit 2 ; emploi ; débit, distribution des marchandises 1 *Le triomphe de soi est la* consommation *de toute philosophie* [Diogène]. 2 *Avez-vous quelquefois réfléchi au prodige de l'énorme* consommation *et de la constante reproduction des grains qui sustentent les générations successives ?* DICT. ACADÉMIE CONSOMMER v. s. Achever, accomplir, mettre en sa perfection. *Consommer un ouvrage, une affaire. Dieu consomma en six jours l'ouvrage de la création. Consommer un sacrifice.* On dit dans un sens analogue *consommer un crime*. En Jurisp., *Consommer son droit*, se dit Quand le droit qu'on a en quelque chose a eu son effet. *Ce collateur a consommé son droit par la nomination d'un tel. Le droit de retrait d'un seigneur était consommé quand il avait reçu ses lods et ventes*. *Faire consommer de la viande*, La faire tellement cuire , que presque tout le suc, toute la substance soit dans le bouillon. *Prenez une rouelle de veau, un chapon, etc. et faites consommer tout cela.* CONSOMMER se dit aussi en parlant Des choses qui se détruisent par l'usage, comme vin, viande, bois et presque toutes sortes de provisions. *Consommer des denrées. Consommer des fourrages. Consommer des provisions de bouche*. Il se dit quelquefois absolument. *On consomme beaucoup dans cette maison.* Il se dit, à peu près dans le même sens, en parlant D'une chose qui exige, pour sa préparation, pour son assaisonnement, une quantité assez considérable d'une autre chose. *Ces confitures consomment beaucoup de sucre.* BOISTE/NODIER CONSOMMER v. *Perficere* achever, finir, terminer (- le crime) ; accomplir, rendre parfait (un ouvrage) . – *Consumere* détruire par l'usage (des vivres, etc) ; faire cuire extrêmement ; mieux consumer par l'usage (syn.) – mé p. adj. parfait (sagesse, artiste, scélérat, etc. -) *Les courtisans* consommés *méprisent l'idole qu'ils semblent adorer, et sont toujours prêts à la briser* [Bonaparte].

Pour citer cet article :

Brigitte Battel, *La définition de termes spéciaux dans le Boiste/Nodier*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 03/05/2024, url: http://www.farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=126